N° 538 — CINQ CENTIMES — Dimanche 18 Mai 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue de l'Ancienne-Poste, 17 — TOURCOING, rue Neuve, 22

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et Départements limitrophes
3 mois, 5 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue tant qu'ordre contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES ..... 10, 15 et 20 c.
RÉCLAMES ..... 15, 20 et 30 c.
FAITS DIVERS ..... 20, 30 et 50 c.
LOCALES ..... 10, 20 et 30 c.

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal ; à LILLE, à l'Agence HAVAS, 30, rue Faidherbe ; à PARIS, à l'Agence HAVAS, 8, place de la Bourse ; à BRUXELLES, à l'Agence HAVAS, 1, place de la Bourse.

TÉLÉPHONE

LE RENOUVELLEMENT PARTIEL

Appliqué aux Conseils municipaux

M. Constans, ministre de l'intérieur, a déclaré à la Chambre, pendant la récente discussion relative aux affaires de Paris, qu'il présenterait bientôt un projet de loi complet sur l'organisation de Paris et le département de la Seine.

Cette loi en effet est bien nécessaire, je sais qu'elle est difficile, mais c'est une raison de plus pour l'aborder avec franchise et résolution.

Et ne pourrait-on pas essayer d'appliquer au conseil municipal de Paris le système de renouvellement partiel qu'on nous propose pour la Chambre des députés ?

Pour le Conseil municipal de Paris aussi il serait bon peut-être de ne pas toujours tout tirer en bloc aux variations du suffrage. C'est bien peu que trois ans pour apprécier à fond un bon conseiller municipal de Paris, c'est même tout à fait insuffisant. Il y a des projets considérables, comme celui du Métropolitain, celui de la dérivation des eaux de source, ou simplement comme tel projet d'une grande école professionnelle à organiser et à construire, qui peut à peine en trois ans sortir de la période d'études.

Le conseil municipal élu de Paris aurait des traditions à fonder, une éducation à se faire, un véritable esprit municipal à créer et à se donner à lui-même ; il est fort loin d'y être encore parvenu. Comment y serait-il parvenu avec ce mandat si court de trois ans, avec ces élections générales si vite renouvelées ? Le scrutin électoral doit bien évidemment primer tout le reste et le scrutin électoral n'est pas toujours d'accord, tant s'en faut, avec le scrutin administratif. On pourrait augmenter la durée du mandat et y joindre le renouvellement partiel. Nous soumettons ces réflexions à ceux qui sont chargés de préparer et de faire les lois.

Ce qu'je dis du conseil municipal de Paris, je le dirais des conseils municipaux de toutes nos grandes villes, Lille, Rouen, Bordeaux, Lyon, Marseille.

Le renouvellement partiel et la durée plus longue des mandats s'expliqueraient même beaucoup mieux pour ces grands conseils municipaux que pour la Chambre des députés.

Les élections de députés sont et doivent être toujours des élections politiques. Il y a des raisons politiques et morales très puissantes qui seront toujours invoquées en faveur du renouvellement intégral de la Chambre qui représente l'Unité et la Souveraineté de la nation.

Mais les conseils municipaux doivent être avant tout des assemblées d'administration.

C'est pour eux surtout que la continuité méthodique du travail, la longue expérience, la durée du mandat sont des biens indispensables et infiniment précieux ; non pas pour eux-mêmes, en vérité, mais pour les grandes villes qu'ils administrent !

Ce serait, je pense, une excellente réforme que de les renouveler par fractions, et, encore une fois, je ne permets de soumettre ce projet à l'attention de nos législateurs.

Hector DEPASSE.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

SÉNAT

Séance du 16 mai 1890

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Le Royer, président.

Les Pêcheries de Terre-Neuve

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Bozérian et de l'Angle-Beaumanoir, sur les pêcheries de Terre-Neuve.

Bozerian. — Cette question n'a rien de politique. Il ne me paraît pas nécessaire en face de dénégations persistantes, de placer des affirmations énergiques.

Du reste, un grand pas a été fait ; on ne conteste plus les droits de la France, mais seulement de leur étendue.

Le droit exclusif de pêche en faveur de la France est incontestable ; il n'y a pas lieu de s'arrêter aux arguments des indigènes de Terre-Neuve.

La séance, suspendue à 3 h. 30, est reprise à 3 h. 55.

M. Bozérian. — Nous ne pouvons accepter un *modus vivendi* qui est une flèche faite aux traités.

L'avenir est entre vos mains, messieurs les ministres, vous ne laisserez pas prosperer la dignité de la France. (Très bien).

M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir. — Nous aurons voulu obtenir du Sénat un vote du jour exprimant notre diplomatie un peu étouffée.

La question de droit est tranchée par le discours de M. Bozérian ; il me reste à recommander les pêcheurs à la sollicitude du Sénat.

Je demande à M. le ministre de la marine d'examiner la question de l'emploi des poissons salés à l'alimentation de l'armée.

La France doit maintenir ses droits, j'espère que nous saisirons cette occasion d'affirmer notre indépendance. (Très bien).

M. Ribot, ministre des affaires étrangères. — Les intérêts de nos pêcheurs ne sont pas en souffrance.

Je remercie M. Bozérian d'avoir si nettement exposé les droits de la France.

Ces droits je les défendrai et les ferai prévaloir.

Le Sénat adopte à l'unanimité l'ordre du jour suivant de M. Bozérian, accepté par le Gouvernement.

« Le Sénat approuvant la déclaration du Gouvernement qui assure à nos pêcheurs le moyen de faire respecter les droits de pêche conférés à la France sur les côtes de Terre-Neuve par les traités depuis 1783 et 1713, passe à l'ordre du jour. »

La séance est levée à 5 heures renvoyée à lundi.

A la Chambre

COMMISSION DES DOUANES

Paris, 16 mai. — La commission des douanes, réunie sous la présidence de M. Méline, a entendu M. Ribot, ministre des affaires étrangères, sur le projet relatif au tarif douanier de la Tunisie.

M. Ribot a exposé qu'aux yeux du gouvernement, la question était à la fois politique et économique, elle intéresse notre action et notre autorité dans une colonie où les Français ont porté des capitaux considérables.

Aujourd'hui, la Tunisie reçoit dans ses rapports commerciaux avec la France est traitée plus durement que les nations étrangères avec lesquelles nous avons des traités ; c'est la une situation qui ne peut pas durer.

L'agriculture française n'a pas à se préoccuper de la concurrence que pourrait lui faire les produits tunisiens ; la Tunisie ne produit, en effet que des blés durs et la quantité de vin qu'elle peut récolter, ne saurait faire qu'une concurrence insignifiante aux vins français.

Reste l'objection diplomatique : on se demande si les faveurs faites à la Tunisie ne pourront pas être réclamées par les nations avec lesquelles nous avons des traités.

Le ministre déclare que le protectorat crée une situation de droit incontestable qui permet d'accorder au pays protégé, des avantages particuliers dans ses rapports de commerce avec le pays protecteur.

Il y a des précédents nombreux, celui de l'Annam, celui de la Bosnie, de l'Herzégovine et beaucoup d'autres pays qui justifient ce point de vue ; aucune difficulté n'est à craindre de ce côté.

C'est en vertu de ce principe qu'on a accordé aux produits tunisiens, à leur entrée par terre, en Algérie, la franchise douanière.

Ce qu'on a fait en Algérie, le gouvernement demande qu'on le fasse aujourd'hui à leur entrée en France.

Les préférences prises par le projet de loi suffiront à prévenir le seul danger qu'on pourrait redouter, l'institution en France par voie de transit en Tunisie, des produits étrangers.

La Tunisie sera soumise à un véritable exercice qui limitera à la stricte production de la colonie, ses importations possibles en France.

M. Thomson craint que malgré les précautions prises par le projet, la Tunisie ne serve d'intermédiaire pour les blés tripolitains et des vins italiens.

Les vins de Tunisie ne profiteront pas du reste du tarif de faveur qu'on veut leur accorder en France, puisque ces vins se vendent en Tunisie à un prix plus élevé que les vins en France.

Le logique veut d'ailleurs que si nous accordons des faveurs en France aux produits tunisiens, on fasse les mêmes faveurs aux produits français salant en Tunisie ; or, le projet est muet sur ce point.

Le ministre répond que si une grande sérieuse se produisait, le gouvernement pourrait toujours avec, subsidiairement le projet n'est pas un traité, mais bien un acte unilatéral que nous pouvons toujours modifier et renforcer à notre profit.

M. Flourens objecte que c'est là un grave inconvénient pour les colons tunisiens qui n'auront pas de garantie de stabilité avec le nouveau régime.

L'important serait, d'ailleurs, pour la Tunisie, de pouvoir se défendre contre l'importation des vins italiens.

M. Viger craint que la surveillance, qui est possible pour les vins, ne le soit pas pour les eaux-de-vie, dont l'origine est bien difficile à établir.

Le ministre répond que c'est une question à examiner.

M. Félix Faure ne craint pas que les vins italiens puissent bénéficier du régime proposé puisque la faveur accordée ne s'appliquera qu'aux vins tunisiens.

Il demeure pensé que la viticulture française pourra souffrir de la concurrence des vins tunisiens.

M. Marty fait observer que les Tunisiens auront intérêt à consommer des vins italiens qui sont à très bon marché et à envoyer tous leurs vins en France où ils seront payés un prix plus élevé.

M. Mir croit qu'en peut, avec le régime des certificats d'origine, prévenir tout danger de fraude, aussi bien pour les spiritueux que pour les vins.

M. Ibigot redoute que le recensement de la production de la Tunisie donne lieu à des réclamations.

La commission s'est ajournée à mardi prochain, pour discuter le projet et nommer un rapporteur.

L'Ouverture du Congrès télégraphique

Paris, 16 mai. — Le congrès télégraphique a été ouvert ce matin.

M. Jules Roche a félicité les 177 délégués et leur a dit qu'on attendait d'eux de nouvelles réformes, capables de rendre plus durables les liens de la paix entre les nations.

Le délégué de la Norvège, lui répondant, a rappelé que c'était toujours la France qui tendait la main aux autres nations pour traiter avec elles dans les conditions d'égalité les grands problèmes internationaux intéressant l'administration et la science.

Le délégué allemand a exprimé sa gratitude à notre ville d'avoir été le trouver réunis dans les murs d'une capitale aussi importante. Il termine en priant la France de prendre la présidence de cette assemblée.

Le congrès a élu président M. de Selves, directeur des postes et télégraphes de France.

En faisant l'historique des difficultés qu'on a vaincues, les préventions qu'on eu à dissiper les créanciers de la télégraphie électrique, M. Jules Roche a rappelé que la loi de 1889 n'accordait qu'un crédit extraordinaire de 408,650 francs pour le télégraphe de Paris à Lille.

Le ministre lui-même, le savant physicien, rapporteur de cette loi, estimait « que les conditions économiques étaient tout à fait contraires au développement de l'activité télégraphique sécien Chappe).

LES OBSÈQUES

du vice-amiral du Petit-Thouars

Toulon, 16 mai. — Les obsèques du vice-amiral du Petit-Thouars ont eu lieu en main en présence de toute la population toulonnaise.

Dès le lever du soleil, les bâtiments présents sur rade mettaient leur pavillon en berne, tandis que les canons tonnaient au débarquement de l'escadre, forte de 800 hommes, se rendant à la maison mortuaire. Toutes les troupes de terre et de mer étaient sur pied.

A dix heures eu lieu le départ de la maison mortuaire. Le cercueil recouvert de couronnes et de drapeaux avait la mine de marche du corbillard. Le char mortuaire disparaît sous un amas de couronnes. Les insignes du défunt sont sur le bâton. Le deuil était conduit par le fils du vice-amiral du défunt et par ses gendres.

Les cordons du poêle étaient tenus par le vice-amiral Duperré, préfet maritime à Toulon, le vice-amiral Krantz, ancien ministre de la marine ; le vice-amiral Vernault et le *général Lapy, commandant le 15e corps d'armée.*

Parmi les nombreuses couronnes, on remarquait celle de l'état-major des navires hollandais, portée par quatre matelots du cuirassé « Pelago », celle de l'équipage du cuirassé « Formidable », celle du vaisseau des canonniers, qui ne mesurait pas moins de deux mètres de diamètre, etc. Dans l'escadre, où l'amiral était très aimé, l'on a été tel pour la souscription ouverte pour les couronnes qu'on a dû obligé de en limiter le nombre.

On évalue à 40,000 personnes l'affluence qui faisait la haie de la cathédrale à la gare. Pendant le service religieux l'évêque de Fréjus, prononçait ensuite une oraison, a prononcé l'éloge funèbre du défunt. Le cortège est arrivé à la gare où de nombreux discours ont été prononcés.

Le corps sera transporté à Villiers, près de Vendôme.

Les moutons étrangers

Paris, 16 mai. — Il résulte de la communication faite au groupe agricole pour M. Fréville, au sujet des transports des moutons abattus que les tarifs appliqués aux moutons étrangers spécialement pour ceux-ci un blanc de 20 francs sur le prix des transports appliqués aux wagons français.

M. Papelier est chargé de demander à M. Yves Guyot des explications à ce sujet.

AU TONKIN

Paris, 16 mai. — On sait quelle énergie et quelle force de caractère les Annamites montrent en général en face de la mort. Le fait suivant en est une nouvelle preuve :

Un pirate, arrêté dans la nuit du 25 au 26 mars dernier au village de Ké-Dzuong, où il avait fait faire une razzia, a refusé absolument de répondre aux questions qui lui étaient faites au sujet de son identité et de la bande à laquelle il appartenait. Plutôt que de répondre, il a préféré se mordre la langue et se couper la langue avec les dents. Il a été exécuté et son cadavre a été transporté le lendemain 26 chez le long-doc de Bac-Ninh.

L'affaire du Crédit Foncier

Paris, 16 mai. — Le *Soir* dit : Quelques-uns de nos confrères ont cru pouvoir annoncer que l'enquête provoquée au Crédit Foncier par le ministère de M. Lévy-Morelle touchait prochainement à sa fin.

Le rapport de M. Lévy-Morelle ne sera vraisemblablement pas déposé avant huit, peut-être quinze jours. L'administration du Crédit Foncier s'exprime de son propre mouvement désir que la plus grande clarté et toute la précision possible soient déposées sur les opérations des fonctionnaires chargés de l'enquête.

RETOUR DE M. SAINS-SAENS

Malaga, 16 mai. — M. Saint-Saëns est parti hier dans le charmant vapeur du Pacifique, vapeur la *Ville-de-Brest*. Il arrivera à Paris mardi prochain.

Nouvelles Étrangères

LES TIREURS FRANÇAIS A ROME

Rome, 16 mai. — Le baron Lazzaroni, commissaire des fêtes du mois de mai, organise pour samedi un banquet de 500 couverts en l'honneur des tireurs français.

Le soir, fut organisé un corps des tireurs allemands au service du Piémont. Dans XIV prit plus tard cette troupe à sa suite ; elle forme le régiment tyrolien du Royal-Allemand.

Le régiment se signalait fort des batailles d'Autriche en 1866 ; les dragons du Royal-Allemand pénétrèrent en Bohême et flottèrent le drapeau français du jamais Prague.

On connaît le rôle qu'ils ont joué à Paris lorsque les gardes-françaises furent chargés avec le peuple, le 14 juillet 1789.

Ensuite, le Royal-Allemand passa au service de l'Autriche, où il fut cédé par un régiment de cuirassiers, créés par l'Empereur de l'archiduc Charles.

LE DÉBAT MILITAIRE

au Reichstag allemand

Berlin, 16 mai, 3 heures 35 soir. — A la reprise de la première lecture du projet de loi militaire au Reichstag, M. Liebknecht déclare que lui et les autres socialistes sont convaincus de la nécessité de rompre avec le militarisme.

Il n'envie pas les hommes qui ont dû prendre l'héritage du prince de Bismarck ; le peuple est persuadé que l'on ne saurait trouver un gouvernement pire que l'état le système bismarckien.

M. Kardorff défend le projet et déclare que les Allemands n'oublieront jamais les services rendus par M. de Bismarck. (Applaudissements).

A ce départ, dernier succède M. Hænel. Le discours de cette notabilité progressiste est appelé à faire grande sensation.

Il est très net en matière politique avec M. de Bismarck. M. Hænel recommet nettement l'œuvre particulière de l'unification allemande accomplie par lui et le maintien de la paix européenne.

M. Hæ ne pétitionné que la France ne se contenterait pas de la restitution de l'Alsace-Lorraine, jusqu'en 1870, ses ancêtres étaient la rive gauche du Rhin. La démocratie française prigne les faveurs de la Russie si comprise par M. Liebknecht.

Cependant, continue l'orateur progressiste, la système actuel des surenchères n'est pas mera le plus, toutefois à la folie absolue. Il demande à constater la limite qui arrêtera les dépenses militaires. Il espère que le thème du désarmement général, soutenu par M. Liebknecht, trouvera un écho au Parlement français. Cela pourrait améliorer les choses.

Le vote des progressistes, dit M. Hæmel, en terminant, dépendra de la diminution de la dépense service. Il se flatte de l'espoir que cette question qui donne satisfaction naissance au jameux conduit pression, sera traitée en dehors de toute passion politique.

Le général de Caprivi se lève. Il déplore la déclaration en réponse à M. Liebknecht, qui a remercié M. de Bismarck de la politique étrangère qu'il lui a légiée. Il ne que la brochure *Vidgeni*. Consigne est cédé par un homme au courant des secrets de la chancellerie.

Berlin, 16 mai. — Le Reichstag a clos la discussion sur le projet militaire après le discours du chancelier et a renvoyé le projet à commission de 29 membres.

TROUBLES A HAMBOURG

Hambourg, 16 mai. — Jeudi, la police a pied et à cheval de Hambourg a dû disperser des rassemblements tumultueux. Vers onze heures du soir, le calme était établi et la police a pu rentrer dans ses quartiers.

Le crime de la rue de Provence

Une piste en province

L'inspecteur de la sûreté Jaume, est parti en province pour suivre une nouvelle piste au sujet du crime de la rue de Provence.

Un régiment français en Autriche

Le Royal-Allemand

Hier 16 mai, le 128 régiment de dragons, portant le titre « d'Erwin Neipperg », a célébré le cinquantième anniversaire de sa réorganisation.

Cette troupe de cavalerie est une création française, et son origine remonte à l'époque de Louis XIV. En effet, la caisse du régiment, qui sert encore aujourd'hui au trésorier des dragons de Neipperg, est un coffre-fort en fer, sur lequel on voit le couronne de France, fleurs de lys et cette inscription : *Royal-Allemand.*

Les dragons Neipperg de l'armée autrichienne sont les successeurs du Royal-Allemand, et conservent les traditions de ce dernier surtout par le rôle qu'il a joué dans la Révolution.

Un savant officier autrichien, qui a publié à l'occasion de l'anniversaire, une monographie du régiment, donne à ce sujet les détails suivants :

En 1791, fut organisé un corps des tireurs allemands au service du Piémont. Dans XIV prit plus tard cette troupe à sa suite ; elle forme le régiment tyrolien du Royal-Allemand.

Le régiment se signalait fort des batailles d'Autriche en 1866 ; les dragons du Royal-Allemand pénétrèrent en Bohême et flottèrent le drapeau français du jamais Prague.

On connaît le rôle qu'ils ont joué à Paris lorsque les gardes-françaises furent chargés avec le peuple, le 14 juillet 1789.

Ensuite, le Royal-Allemand passa au service de l'Autriche, où il fut cédé par un régiment de cuirassiers, créés par l'Empereur de l'archiduc Charles.

La poudre sans fumée Italienne

L'incendie des ateliers d'Avigliana. — Dix-neuf morts, dix-sept blessés

Nous avons annoncé mercredi dernier à propos une dépêche de Rome ; incendie qui avait éclaté aux ateliers d'Avigliana.

Les détails que nous recevons sur cette catastrophe en augmentent encore l'importance. On sait déjà que les ouvriers qui ont été la victime du désastre sont très nombreux dans lesquels se manipulait la poudre sans fumée, dite « Balistite » qui est un chargement des différentes de l'infanterie et d'artillerie italienne.

Nos lecteurs se rappellent qu'en décembre dernier, le gouvernement italien, après une vote favorable de la Chambre des députés de Rome, et sur le rapport du général Pelloux, confirmait à la Société qui exploite la fabrique d'Avigliana une commande de 2,000 kilogrammes de cette même poudre sans fumée.

Le sinistre qui vient d'éclater au cours de la fabrication surpasse donc les proportions d'un incident ordinaire.

Les ateliers réservés à la fabrication de la poudre sans fumée dans la fabrique d'Avigliana occupent dans la fabrique de dynamite Nobel, sise à Avigliana, un espace de trois cents mètres carrés. L'incendie a compromis cinq salles voisines, qui servent aux opérations diverses de l'explosif militaire, dont les constituants principaux sont la nitro-glycérine et la nitro-cellulose solubilisée dans collodion.

A une certaine phase de la fabrication, la pâte obtenue par le mélange des deux corps, deux composants doit être étendue sur des surfaces en linoleum qui il est indispensable de placer à la chaleur du soleil pour les besoins de l'opération. C'est à ce moment, semble-t-il, que, par une cause encore inconnue ou tout au moins inexplicable, l'incendie se développa très rapidement des propositions effroyables.

Il était environ 8 heures du matin, lorsque les ouvriers, qui venaient de prendre la station de la poudre, virent subitement s'élever une flamme gigantesque, qui enveloppa rapidement les ateliers voisins.

La vertigineuse fut si vive qu'elle, dit distinctement aperçue du bourg même d'Avigliana, situé à trois ou quatre kilomètres de la fabrique même ; quelques personnes même la prirent pour une sorte d'aurore boréale.

Un mécanicien dont nous avons donné le nom, Ettore Baccagnolo, se dirigeait vers les ateliers en compagnie de quelques ouvriers, tait. Il entendit une rumeur sourde, qui subitement l'immense colonnade de flamme qui s'élevait du côté de la fabrique. Il courut à ces cris de douleur et de terreur qui servent à l'embaîtage de la poudre sans fumée.

Lorsqu'il revint, deux de ses camarades, il n'y avait plus qu'un monceau de cadavres carbonisés. Il reconnaît de tous côtés des morceaux de chaînes arrachés ; on en compta tout d'abord cinq morts, dont le chef des ateliers, l'ingénieur Antonio Cimarno, vice-directeur technique, qui l'on reconnut aux bracelets de linge marqué de ses initiales.

Un domestique entra.

— Ma voiture pour la gare, tout de suite.

Puis revenant à son mari qui venait de donner ordre de refermer la porte :

— Que disent les autres journaux ?

— Tous sont d'accord.

— Dissent-ils qu'il est blessé ?

— Ils ne parlent pas de cela.

— Il doit l'être, le pauvre enfant ! il faut le soigner, le consoler, partons.

— Mais il ne le peut point.

— Vous ne voulez pas venir ? écrivez-lui, ajoutez et indiquez.

— Non.

— Eh ! savez-vous pas que pour [illegible] Je ne sais ce que disent ces journaux.

— Alors.

— Vite.

— Et ce les assez pour que je ne pense pas à lui porter des consolations.

— Sans lui répondre, elle se dirigea vers la porte, mais au moment de franchir elle se ravisa :

— Si je ne rentre pas aujourd'hui, c'est qu'il a besoin de moi.

— Elle ajouta sourit, il l'arrêta :

— Un seul mot.

— Vite.

— J'ai le regret de te dire que si tu le laisses, tu ne pourrais plus prétendre des engagements, je ne les [illegible] pas.

— Vous pensez à l'argent !

— Je le pensais.

— Eh bien ! je vous réponds que je ne pas ce que je ferai ; mais, de mon côté, je vous préviens que tous les engagements qu'il faudra prendre pour sauver son honneur.

— Son honneur !

— Le mien, je les prendrai.

— Je oublier que je suis la mère.

— Nous verrons, bien, mon ami, j'ai des droits ; je les défendrai — ceux de la mère jusqu'au bout, contre vous, contre tous.

Elle disparut, ainsi, il entendit le mouvement d'une voiture lui annonçant qu'elle venait de partir.

Et pour la première fois de sa vie, il éprouva du soulagement à se trouver seul.

(A suivre.) HECTOR MALOT.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 28

MÈRE

Il s'affaissa terrassé, tellement et longtemps il resta dans le fauteuil où il s'était laissé tomber sans même penser à lire la fin de la dépêche.

Jamais il n'avait éprouvé pareil anéantissement, le cœur lui manquait, une sueur froide mouillait ses mains, baignait ses yeux comme des larmes et, machinalement, il s'essuyait avec son mouchoir, se demandant s'il allait s'évanouir ; ses membres étaient glacés, il respirait à peine, dans sa tête, le trouble se faisait de plus en plus vague.

Était-ce l'apoplexie, la mort ? Cette pensée confuse, se faisait jour dans son esprit, il ne fermant les yeux, s'abandonnant, il n'y laissa aller : ce serait bien.

Mais au bout d'un certain temps, dont il n'apprécia pas la durée, sa respiration reprit de la force, ses yeux se rouvrirent, ses idées s'enchaînèrent.

Non, ce n'était pas la mort, c'était la honte et la lâche.

Il ramassa la dépêche qu'il avait laissé tomber et relueva de la lire.

« Course perdue ! » Que lui importait ? C'était bien d'argent qu'en ce moment il avait soucé !

Il ne comprit pas la fin : « Journaux donneront détails : ne les accepter que sous réserves. » Que fallait-il n'accepter que sous réserves ? Il ne le devine pas. Sans doute, c'était le chiffre des sommes perdues.

La nuit s'était faite ; l'obscurité se déroula lui dit que le temps avait marché depuis qu'il était là. Sans doute on allait s'étonner de la longueur de son absence. Il ne fallait pas que sa famille le surprît, car, dans l'affolement qui l'emportait, il ne saurait que répondre si elle l'interrogeait. Il se fallait que sortît qu'elle pût lire cette dépêche. Il la mit dans sa poche et, soufflant la bougie, il sortit par une porte opposée à la terrasse.

Droit devant lui, il se mit à marcher, prenant la première allée qu'il trouva et qui le mena dans le parc, où ses chiens le rejoignirent.

Sans doute, cette fuite était absurde et ne pouvait que provoquer l'inquiétude de sa femme, déjà éveillée par ce qui s'était passé à l'arrivée de la dépêche ; mais il était trop tard pour réparer les maladresses du premier mouvement.

Il qu'il essayât maintenant, il n'aurait pas la force de se maîtriser, de jouer l'indifférence ; et il valait mieux encore qu'elle s'inquiétât dans le vague que de se désespérer dans l'horreur de la certitude.

Il chercherait, il trouverait une raison pour expliquer cette sortie extraordinaire, et s'il n'en trouvait point, il ne répondrait pas, ce qui serait encore préférable à l'aveu de la vérité.

Cette résolution arrêtée, il s'enfonça dans le parc, décidé à ne rentrer que lorsque sa femme serait couchée et endormie ; et longtemps, longtemps, il alla où bon lui semblait, ne sentant pas que la fatigue l'obligeât à se reposer un moment.

Il était arrivé au bout du parc, à l'endroit où les bois rejoignent les prairies qui couvrent la rive droite de la rivière ; il s'assit sur un banc rustique et resta là, absorbé dans ses pensées, regardant sans les voir les feux de la lune, dont le jeu frappait capricieusement les eaux de la Vègre, caressant machinalement ses chiens couchés à ses pieds.

Un fut le froid, un froid pénétrant et humide qui le fit quitter son banc ; dans le silence de la nuit tranquille, il venait d'entendre onze heures sonner à l'horloge du village ; il pour vint rentrer.

Mais il se trompait, quand, doucement, il se glissa dans sa chambre, sa femme, qu'il n'était point encore couchée, vint le rejoindre.

— Elle-vous malade ? lui demanda-t-elle.

— Pas du tout.

— Vous êtes sorti ?

— J'ai voulu voir si, comme je l'ai recommandé, on faisait régulièrement ses rondes pour surveiller les braconniers.

— Mais c'est imprudent de parcourir ainsi le parc la nuit.

— J'avais mon revolver.

— Vous avez rencontré les gardes ?

— Non.

Elle fit une pause, et d'une voix qui trahissait un certain embarras :

— Est-ce que la dépêche que vous avez reçue vous apportait une nouvelle fâcheuse ?

— Oui ; en ce sens qu'elle me confirme ce que je craignais relativement à la contrefaçon de notre nouvelle chaudière.

Cela fut répondu assez simplement pour que madame Cambarrien s'y laissât prendre.

— Bonsoir, dit-elle.

— Bonne nuit.

XXII

Si le père ne lisait jamais les articles de sport dans les journaux, pour n'y pas trouver son nom, la mère, au contraire, les suivait religieusement pour y chercher le nom de son fils.

Assurément, elle avait vécu pour son bien-aimé d'autres gloires que celles du turf, cependant elle ne désespérait point encore, et s'enorgueillissait d'ailleurs à ses yeux jouer *c'était lui qu'elles couronnaient. Et puis, il y* avait dans l'*Omnium*, en plus de la gloire, une grosse somme, un prix et, surtout celle des paris qui pouvaient lui faire gagner une grosse somme, dont il avait si grand besoin. Il pouvait, hélas, avait-elle pensé, de près la cote donnée par les journaux à la fin de la semaine, et en voyant le *Cornofer* favori, elle avait espéré qu'il serait le vainqueur. Comment ne le serait-il point, puisqu'il portait les couleurs de Victorien ?

Le lundi matin elle attendait donc avec impatience l'arrivée du facteur ; mais l'heure passa sans qu'on lui montrât les journaux comme à l'ordinaire ; car c'était elle qui toujours les ouvrait la première, et alors elle les envoya chercher.

Mais on ne lui apporta point.

— Comment le facteur n'est-il pas encore arrivé ? demanda-t-elle en voyant la femme de chambre revenir les mains vides.

— Il est arrivé il y a déjà un grand quart d'heure.

— Eh bien ?

— Monsieur avait recommandé à Edmond de porter les journaux dans son cabinet aussitôt qu'ils arriveraient.

— Alors, allez et demandez-lui un à monsieur.

Que pouvait signifier ce changement à des habitudes établies depuis longtemps, et cette hâte à lire les journaux, un lundi surtout, alors qu'il ne s'agissait point du Turf ?

Cette fois encore la femme de chambre revint sans rien apporter.

— Monsieur a répondu qu'il allait les monter lui-même à madame.

Décidément il se passait quelque chose. Déjà l'histoire de la dépêche l'avait inquiétée, surtout par la précipitation avec laquelle son mari, qui semblait l'attendre, l'avait prise. La sortie dans le parc était aussi bien étrange. Enfin les bruits qu'elle avait entendus la nuit dans la chambre de son mari. Elle en était tourmentée : il avait marché, ouvert la fenêtre, certainement peu dormi. Maintenant cet empressement à se faire apporter les journaux et leur consommation étaient plus caractérisés encore.

Pourquoi était-il pressé de les lire, lui qui réalisait quelquefois plusieurs jours sans les ouvrir ?

Pourquoi ne voulait-il pas qu'elle même les lût ?

Évidemment, il y avait quelque chose, et ce quelque chose était sans doute Victorien.

Pouvait-elle attendre ?

Vivement, en courant, elle descendit au rez-de-chaussée, et brusquement elle ouvrit la porte du cabinet de son mari.

— Qu'est-il arrivé Victorien ? s'écria-t-elle.

Si elle avait su des yeux pour voir, son pressier cri aurait dû.

— Que t'est-il arrivé ?

Blême, les lèvres décolorées, crispées, il tenait un journal qui tremblait dans ses mains comme une feuille secouée par le vent au bout d'une branche.

Elle courut à lui :

— Est-il blessé ?

Il la regarda, hébété.

— Mort ?

Il comprit :

— Non, par malheur.

Elle poussa un cri terrible.

— Blessé, mort, mieux vaudrait qu'il le fût !

— Vous êtes fou !

— Dieu m'est témoin que j'aurais voulu l'adoucir le coup, le préparer.

— C'est de lui qu'il s'agit, non de moi.

Elle avait saisi sur un journal, et tout de suite courut à la troisième page, mais dans son emportement elle ne trouvait pas la rubrique « Courses » à laquelle il pensait.

Il mit le doigt dessus.

« Décidément, le métier de propriétaire devient plus dangereux que celui de jockey ; il y a quelques jours, à Auteuil, M. Victorien Cambarrien est sifflé parce qu'il gagne avec *Morning Star*, aujourd'hui il est accusé pour avoir gagné avec *Cornofer*. Comment faire ? o mon Dieu ! Et comment trouvé un endroit écarté où d'être propriétaire ou sit la liberté ? Un commissionnaire [illegible] M. Victorien Cambarrien, le fils [illegible] profond qui peint la situation. Comme on a annoncé devant lui un assommoir qui avait été pris, il a voulu le faire écrire : « Un monsieur, à Longchamps ! » Et pourquoi donc le public se *condamnait-il à Longchamps* autrement que sur un simple subordinat, si les [illegible] sont-ils encore intrinsèques ?

« Mais prenons les choses au début, et suivons-en ensemble les incidents de cette journée mémorable.

Et fidèlement, mais avec ça et là quelques mots ironiques, l'article recontait cette journée : la faveur du *Cornofer* son abandon par les bookmakers au dernier moment ; la monte de Jo. Rayburn plus extraordinaire [illegible] ; l'argent prodigieux qui l'avait fait se tromper de place, la fureur du public, les cris « Au voleur », les coups de poings distribués au propriétaire et au jockey.

Arrivée à ce passage de l'article, elle se tourna vers son mari :

— Vous restez là !

— Quoi ?

— Partons.

Sans attendre sa réponse, elle courut à la cheminée et pressa le bouton de la sonnerie.

— Que vas-tu ?

— Aller à Paris.